

*Initiatives ministérielles*

Nous sommes en train d'envisager une mesure législative qui abolira le droit à la négociation collective, qui dictera aux employés leur position au cours des trois prochaines années, qui les contraindra à se contenter de ce que nous voulons bien leur consentir.

Le président du Conseil du Trésor a fait savoir qu'une fois cette mesure adoptée, il est prêt à rencontrer les représentants des employés pour, je suppose, prendre un café avec eux.

Je ne sais pas ce qu'ils pourraient faire d'autre ensemble alors que cette loi est imposée aux représentants des fonctionnaires. Il n'est pas nécessaire de se précipiter dans le vide. Comme je l'ai déjà dit, j'espère que les discussions en cours voudront dire que nous n'allons pas nous y précipiter, mais reculer et adopter une approche plus saine à la situation.

Les représentants des employés, à ma connaissance, ont toujours dit qu'ils sont prêts à négocier. Ils n'ont pas fixé de conditions préalables, ni d'objectifs précis. Ils voulaient qu'on progresse vers un salaire égal pour un travail d'une valeur égale, vers la privatisation des services gouvernementaux et vers la sécurité d'emploi. Le président du Conseil du Trésor a déclaré qu'il négociait depuis 60 jours et qu'il n'avait pas progressé. Eh bien, de quel genre de progrès et de négociations est-il question, madame la Présidente?

Tout d'abord, considérons l'augmentation de salaire qui, pour autant que je sache, n'a jamais été mentionnée par le syndicat, mais naturellement c'est toujours l'une des choses que les syndicats voudraient négocier. Mais penchons-nous sur cette question. D'après le budget, on peut avoir une augmentation de salaire de 3 p. 100 la première année, tant qu'on accepte le fait que le coût total des salaires doit rester le même, et ce sont les employés des échelons inférieurs qui seront licenciés—parce qu'on a dit aussi que nous allons devoir licencier assez de personnes pour qu'il n'y ait pas d'augmentation du coût des salaires. Cela voudrait dire pour le syndicat que si on veut accepter le licenciement de peut-être un fonctionnaire sur vingt, alors ceux qui restent peuvent avoir une augmentation de salaire de 3 p. 100. Et la deuxième année, il y aura une deuxième augmentation de 3 p. 100 et encore une autre la troisième année. Le gouvernement a dit qu'on avait jusqu'à juin pour l'accepter. Inutile de discuter, nous n'en parlerons même pas, voilà la condition. Vous devez accepter dès maintenant en sachant qu'un collègue sur vingt sera mis à pied, ou si vous n'acceptez pas, tous ceux qui sont à l'emploi du

gouvernement auront une augmentation de zéro pour cent.

Je dois donc me demander si le gouvernement voulait intentionnellement susciter la confrontation. Le Président du Conseil du Trésor, au nom du gouvernement, espérait-il acculer le syndicat à une position que celui-ci ne pouvait absolument pas accepter? Aucun chef syndicaliste n'accepterait de pareilles conditions! Une augmentation de 0 p. 100, puis de 3, et de 3—jusqu'à 3. Il n'a jamais dit que le syndicat obtiendrait 3 p. 100 la deuxième année ou 3 p. 100 la troisième année; c'était le maximum. Ce pourrait être moins. On sait aussi ce qui peut arriver à une loi la deuxième année et la troisième année.

On s'attend à ce que le syndicat accepte, pour la première année de la convention collective, de recevoir en réalité cette année des dollars qui auront perdu 6 p. 100 de leur valeur; chaque montant de cent dollars que l'employé recevrait aurait perdu 6 \$ en pouvoir d'achat par rapport à l'année dernière. Autrement dit, il subirait une diminution de salaire de 6 p. 100 la première année, et on lui demande de prendre cela avec le sourire, puis, la deuxième année, il accepterait une autre diminution de salaire de l'ordre de peut-être 1, ou 2 ou 3 p. 100—nous ne savons pas encore. Nous ignorons si l'augmentation sera de 3 p. 100 et nous n'avons pas non plus la moindre idée où se situera le taux d'inflation à ce moment-là.

Les travailleurs doivent signer un contrat disant qu'ils sont prêts à se contenter de 3 p. 100, mais le gouvernement n'en signe aucun prévoyant que l'inflation ne dépassera pas le taux de 6, 5, 4, 3 ou 2—ou 10 p. 100.

Il n'y a aucune entente de la part du gouvernement l'obligeant à limiter l'inflation—il le veut, il s'est fixé des objectifs, mais à en juger par le succès avec lequel il les a atteints depuis son arrivée au pouvoir il y a sept ans, je pense qu'il ne réussira qu'à s'en approcher, peut-être à arriver à mi-chemin, mais il n'a certes pas du tout réussi à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés pour l'inflation, les taux d'intérêt, le déficit, la dette; il n'a pas du tout réussi à atteindre ces objectifs. Et pourtant, les travailleurs sont censés croire que le gouvernement atteindra ses objectifs s'ils acceptent ce sacrifice, et qu'ils ne s'en trouveront pas plus mal que le gouvernement le prédit en leur faisant cette offre.

Pouvait-on s'attendre à ce que le président du syndicat accepte cette offre et aille s'en vanter devant ses 150 000 membres? Combien de temps pensez-vous que ce président conserverait son poste? Si vous votiez, madame la Présidente, voteriez-vous pour ce genre de chef? Personne ne pourrait accepter ça. Le président du Conseil du Trésor sait que cela ne pourrait pas être acceptable. Il